

Le stérilet

(appelé aussi DIU = Dispositif Intra-Utérin)

Les dispositifs intra-utérins, également appelés stérilets, sont de petits objets, parfois en cuivre, qui sont placés à l'intérieur du vagin par le gynécologue.

Leur présence empêche l'ovocyte fécondé de se développer dans l'utérus. Les stérilets diffusent parfois des hormones, et fonctionnent alors en plus comme une pilule sans oestrogènes.

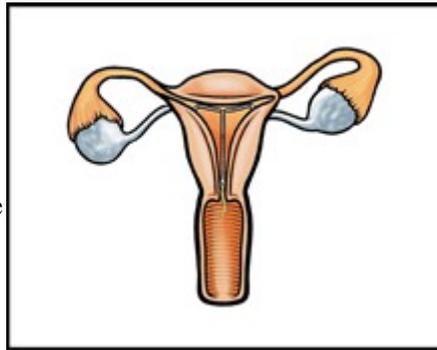
Stérilet : un petit dispositif simple d'utilisation

Le stérilet, ou dispositif intra-utérin, est un petit objet en forme de T, qui contient souvent du cuivre. Le gynécologue, qui est le seul habilité à le poser, l'insère dans l'utérus.

Le stérilet est posé pour une durée de 2 à 5 ans. Il peut être retiré (par le gynécologue seulement, à l'aide d'un fil qui dépasse au niveau du col de l'utérus) dès que la femme ne souhaite plus de contraception.

L'effet contraceptif est directement réversible : quelques jours après que le retrait du stérilet, la femme peut potentiellement tomber enceinte.

Le stérilet cause parfois des effets secondaires indésirables. Il faut alors consulter son gynécologue.



Stérilet : un effet contragestif et contraceptif

Le stérilet a plusieurs effets sur l'organisme de la femme, selon qu'il est hormonal ou au cuivre :

Effet contraceptif : le stérilet hormonal contient de la progestérone. Son effet sur la glaire cervicale ralentit les spermatozoïdes. De même, le cuivre dans les stérilets a un effet spermicide.

Effet contragestif : la présence du stérilet dans l'utérus empêche la muqueuse utérine de s'épaissir, et d'accueillir l'oeuf après la fécondation. Ainsi, l'effet est combiné, comme pour une pilule contraceptive ou sans oestrogènes.

À noter : si l'on considère que la vie humaine apparaît dès la fécondation de l'ovule, le stérilet, en empêchant la gestation de l'embryon (contragestion), est un procédé abortif. Au contraire, les procédés contraceptifs sont ceux qui empêchent l'ovulation ou la fécondation.

Stérilets : des contraceptions fiables et appréciées

Le stérilet a un taux d'échec (indice de Pearl) de 0,1 à 0,6 %, et est extrêmement fiable même en utilisation habituelle. Les dispositifs intra-utérins sont les moyens les plus efficaces aujourd'hui

disponibles pour éviter une grossesse.

Il s'agit d'ailleurs de l'une des contraceptions les plus répandues dans le monde : près de 150 millions de femmes l'utiliseraient.

A qui dois-je m'adresser (gynécologue ou généraliste) pour me faire poser un DIU ?

A votre médecin traitant. Si lui-même ne pose pas les DIU, il peut vous indiquer un gynécologue qui les pose aux femmes sans enfant (s'il en pose aux femmes sans enfant, il en pose à toutes les femmes).

A un Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF).

A un gynécologue.

Où se le procurer et à quel prix ?

Le stérilet, est prescrit et posé par un médecin. Il est délivré en pharmacie.

Coût d'un DIU au cuivre: 30,50 €

Coût d'un DIU hormonal: 125 €

Tous les DIU (au cuivre et hormonal) sont remboursés à 65 % par l'Assurance maladie.

